



Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

ARRETE N° AR-231116-0725
Libertés Publiques et Pouvoirs de Police

AUTORISATION DE TRAVAUX
MODIFICATIF de l'AR-231025-0674

Monsieur le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn),

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu la convention avec la fourrière automobile intercommunale du 20 Juillet 2021 ;
- Vu l'arrêté n°AR-231025-0674 délivré à l'entreprise **SPIE CITYNETWORKS** 300 rue Léon Joulin 31 023 Toulouse pour le compte de FREE SAS en date du 23 Octobre 2023 relative à des travaux d'aiguillage et tirage de câble optique dans chambres existantes par la société **NETCOM rue Bartaud, rue de Reims, Esplanade Octave Médale et place Jean Jaurès** 81370 Saint-Sulpice-La-Pointe ;
- Considérant qu'il convient d'apporter des éléments complémentaires à l'arrêté initial ;
- Considérant que la demande sollicitée peut être accordée ;

ARRETE

Article 1. La modification porte sur : la date et la nature des travaux. Les travaux de **tirage de câble** auront lieu du 7 au 16 Décembre 2023 sauf les mercredis.

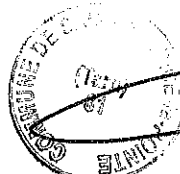
Article 2. Les autres articles restent inchangés.

Article 3. Ampliation du présent arrêté sera publiée et transmise, à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Sulpice-la-Pointe, à M. le Chef de corps du Centre de Secours de Saint-Sulpice la Pointe, à M. le Chef de la Police Municipale qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution et notifiée à la SPIE CITY-NETWORKS.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 16 Novembre 2023,

Pour Monsieur le Maire par délégation,
L'Adjoint chargé de l'aménagement urbain et
et de la cohésion territoriale

Maxime COUPEY



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.
Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*